



AUTORISATION D'INTERVENTION

À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

AIPR - OPÉRATEUR

OBJECTIF(S)

- ✓ Acquérir les connaissances d'Opérateur liées aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ Connaître la réforme, les obligations et responsabilités
- ✓ Connaître les types de réseaux concernés
- ✓ Connaître la réglementation APIR et DT-DICT
- ✓ Être capable d'identifier les risques métier et savoir adapter ses méthodes de travail

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Opérateur : Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics)

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Savoir utiliser un ordinateur en autonomie (en cas de parcours e-learning).

DURÉE

Formation initiale : 07H00 (1 jour).

Recyclage : 7H00 (1 jour).

La partie théorique de cette formation est non réalisable en e-learning.

Durée moyenne de la partie théorique : De 00H30 à 01H00.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles

Nombres de participants de 8 à 10 participants maximum et 2 participants minimum

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

Partie théorique (6 heures)

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :

- La réglementation DT _ DICT _ Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- **Évaluation**
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT _ DICT
- Les types de réseaux concernés (DT _ DICT) _ Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT _ DT-DICT conjointes)
- **Évaluation**
- L'exécution des travaux
- Les techniques de géo-détection
- Le marquage-piquetage _ Évaluation
- Les méthodes de travail non destructrices
- Cas particulier des travaux urgents - « ATU » _ Évaluation
- Application du « guide technique » _ Évaluation
- La reconnaissance sur le terrain et repérage cartographique _ Évaluation
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier... _ Évaluation

Examen QCM (1 heure)

- Examen de compétences par QCM AIPR

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Formations présentielles :

Partie théorique en salle de formation.

Formations mixtes :

Partie théorique en e-learning (parcours divisé en chapitres avec quiz intermédiaires et quiz final).

Partie pratique en présentiel.

Mise en situation pratique sur installation client ou platines d'exercices.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Diaporama et vidéos.

Formations en présentiel :

Un formateur pour 8 stagiaires.

Platines d'exercices et matériel.

Formations mixtes :

Plateforme en ligne avec accès individuel pour les parties réalisées en e-learning.

VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation théorique et pratique, un avis après formation permettant l'habilitation du salarié et un exemple de titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Périodicité de recyclage : 5 ans.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pièce d'identité.

Titre d'habilitation si recyclage et Instruction Permanente de Sécurité (IPS) propre à l'entreprise.